



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
22 mai 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique
et de l'économie numérique
Deuxième session
Genève, 18-20 avril 2018

**Rapport du Groupe intergouvernemental
d'experts du commerce électronique
et de l'économie numérique
sur sa deuxième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 20 avril 2018



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique	3
A. Accroître les gains pour le développement tirés du commerce électronique intérieur et extérieur dans les pays en développement	3
B. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.....	5
C. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.....	5
II. Résumé du Président	6
A. Séance plénière d'ouverture.....	6
B. Accroître les gains pour le développement tirés du commerce électronique intérieur et extérieur dans les pays en développement	7
C. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.....	14
III. Questions d'organisation.....	16
A. Élection du Bureau	16
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	16
C. Adoption du rapport de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.....	16
Annexe	
Participation	17

Introduction

Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a tenu sa deuxième session au Palais des Nations, à Genève, du 18 au 20 avril 2018.

I. Décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

A. Accroître les gains pour le développement tirés du commerce électronique intérieur et extérieur dans les pays en développement

Recommandations concertées

Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique,

Saluant les contributions écrites et orales des participants qui ont enrichi le débat sur les thèmes de discussion choisis,

Soulignant l'importance du commerce électronique et de l'économie numérique pour un développement durable et équitable,

Reconnaissant que les écarts actuels en matière de préparation au commerce électronique qu'on constate aussi bien entre pays développés et pays en développement qu'au niveau national signifient que les avantages procurés par ce type de commerce ne sont pas répartis également et qu'il est nécessaire d'apporter des réponses adéquates à cette situation,

Notant que l'économie numérique et les plateformes de commerce électronique sont sources aussi bien de nouvelles perspectives que de difficultés pour les pays en développement,

Reconnaissant la nécessité d'étudier la possibilité d'encourager les plateformes locales de commerce électronique dans les pays en développement,

Notant avec préoccupation que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement éprouvent toujours des difficultés à accéder aux plateformes internationales de commerce électronique et à les utiliser efficacement,

Reconnaissant que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises des pays en développement font face à de nombreux écueils, notamment à des contraintes opérationnelles lors de la mise en place d'un système de commerce en ligne,

1. *Reconnaît* qu'il est nécessaire de maximiser les avantages du commerce électronique et de l'économie numérique et d'en surmonter les obstacles et que les décideurs doivent appréhender dans leur ensemble de multiples domaines dont l'infrastructure numérique, le commerce, la concurrence, le contenu local, la protection du consommateur, la protection des données, les transactions électroniques, la cybersécurité, le règlement en ligne des différends, la fiscalité, la diversité linguistique, l'éducation, le développement des compétences et le travail ;

2. *Encourage* les gouvernements, le cas échéant, à engager un dialogue avec toutes les parties prenantes concernées avant d'élaborer des politiques et des règlements afin de contribuer à ce que l'utilisation croissante des plateformes numériques puisse favoriser le développement ;

3. *Encourage* les pays en développement, pour bénéficier de bonnes pratiques et éviter de répéter des erreurs, à s'enrichir des expériences faites par d'autres pays ayant eu à surmonter des difficultés de même ordre dans le choix d'une ligne d'action ;

4. Prenant note du rôle important des plateformes locales, qui peuvent répondre aux besoins locaux en tenant compte du contexte local, *encourage* la collaboration entre les gouvernements et les autres parties prenantes concernées en vue de créer un environnement propice à l'entrepreneuriat et à l'innovation, de faciliter l'accès des jeunes entreprises du secteur numérique à des sources de financement et à la technologie, de mener des actions de sensibilisation, de renforcer la confiance et de favoriser un environnement juridique et un cadre directif favorables ;

5. *Prend note*, dans l'objectif de renforcer la solidité et la compétitivité des plateformes locales des pays les moins avancés, de la possibilité de mettre sur pied des coopératives de plateformes numériques économes en ressources pour mettre au point des activités de renforcement des capacités par la voie numérique, notamment avec l'appui des partenaires de l'initiative eTrade for All ;

6. Notant que les inégalités d'accès aux plateformes internationales de commerce électronique et à leur utilisation effective peuvent être dues à différents facteurs (réglementation du pays d'accueil ou du pays d'origine, contraintes géographiques, stratégies d'entreprise et environnement économique), *encourage* les gouvernements et les autres parties prenantes à éliminer les obstacles que rencontrent en particulier les pays en développement sur ce plan ;

7. *Reconnaît* l'importance d'un débat international sur le moyen de rendre universel l'accès aux systèmes de paiement interopérables et à des environnements commerciaux prévisibles et transparents qui facilitent les interactions entre les plateformes et les entreprises, tout en mettant en œuvre des protections contre le blanchiment d'argent ;

8. *Encourage* l'utilisation efficace de solutions technologiques et institutionnelles innovantes en vue de résoudre les problèmes liés aux paiements, aux systèmes d'adressage physique, à la promotion des exportations et à la logistique commerciale ;

9. Notant avec préoccupation le fossé qui persiste entre les sexes en matière d'utilisation du commerce électronique et de l'économie numérique, *demande instamment* à toutes les parties prenantes de prêter l'attention requise aux mesures à mettre en œuvre pour remédier aux problèmes spécifiques que rencontrent les entreprises dirigées par des femmes et favoriser leur accès au commerce en ligne ;

10. *Encourage*, en soulignant les différences de préparation au commerce électronique qui existent entre les zones urbaines et les zones rurales, les gouvernements et les partenaires de développement à déployer des efforts particuliers pour rendre le commerce électronique viable dans les zones rurales des pays en développement, notamment en améliorant l'accès à l'électricité, la connectivité mobile, les infrastructures routières et les systèmes d'adressage ;

11. *Appelle* les gouvernements et les partenaires de développement à redoubler d'efforts pour renforcer la capacité des petits producteurs des pays en développement à être compétitifs sur les marchés d'exportation grâce au commerce en ligne ;

12. *Réaffirme* la nécessité d'une interaction efficace entre le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur et le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, afin de tirer parti des synergies et d'éviter les chevauchements d'activités ;

13. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à étudier les possibilités de collaboration avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés aux fins de promouvoir la préparation au commerce électronique dans ces pays et à s'efforcer d'étendre les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique à d'autres pays en développement.

*Séance plénière de clôture
20 avril 2018*

B. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

Décision

Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, compte tenu de la nécessité d'œuvrer à rendre plus largement disponibles les statistiques officielles relatives à ces domaines, en particulier dans les pays en développement, de manière à favoriser l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles :

1. Recommande au Conseil du commerce et du développement de créer un groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, comme indiqué dans le document TD/B/EDE/2/3 ;

2. Prie le secrétariat de la CNUCED d'établir le mandat du nouveau groupe de travail sur la base des informations contenues dans le document TD/B/EDE/2/3, en précisant que l'objectif qui lui est assigné est d'œuvrer à une coopération accrue en matière de mesure du commerce électronique et de l'économie numérique et d'éviter les doubles emplois avec d'autres travaux pertinents en cours.

*Séance plénière
20 avril 2018*

C. Autres décisions du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Accroître les gains pour le développement tirés du commerce électronique intérieur et extérieur dans les pays en développement

1. À la séance plénière de clôture de sa deuxième session, le 20 avril 2018, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, conformément à son mandat, a adopté des recommandations concertées (voir plus haut) à soumettre à l'examen du Conseil du commerce et du développement à sa soixante-cinquième session, en juin 2018.

Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

2. À une séance plénière, le 20 avril 2018, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a adopté une décision sur ce point de l'ordre du jour (voir plus haut), qui sera soumise au Conseil du commerce et du développement pour examen à sa soixante-cinquième session, en juin 2018.

Ordre du jour provisoire de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

3. À sa séance plénière de clôture, le 20 avril 2018, le Groupe intergouvernemental d'experts a décidé de reporter à la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement une décision sur le point 5 de son ordre du jour, concernant les thèmes et questions d'orientation à inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa troisième session. Le secrétariat de la CNUCED enverra aux États membres un appel à propositions concernant l'ordre du jour et les questions d'orientation. Les propositions reçues seront présentées pour examen au Conseil, qui statuera sur la version finale de l'ordre du jour provisoire à sa soixante-cinquième session.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

4. Dans son allocution d'ouverture, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a souligné le fait que la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts sur le commerce électronique et l'économie numérique mettait un accent particulier sur les plateformes numériques et le commerce électronique, à la suite de révélations selon lesquelles des données collectées par certains médias sociaux auraient été utilisées pour influencer différents processus économiques et comportementaux. Avec l'afflux de données, dont elle se nourrissait d'ailleurs, l'économie numérique connaissait une évolution rapide, notamment au niveau des plateformes numériques. Ses effets s'exerçaient au-delà des communications et du commerce en ligne. C'est dans les pays en développement que la croissance des plateformes numériques était la plus rapide, mais beaucoup d'entre eux ne disposaient pas de lois adéquates en matière de protection des données. Cette deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts était l'occasion de proposer des recommandations concrètes qui pourraient favoriser l'essor, dans les pays en développement, de plateformes numériques locales et mondiales. Ces recommandations devaient contribuer à améliorer la participation des petites et moyennes entreprises (PME) et des femmes à l'économie en ligne.

5. Le secrétariat de la CNUCED a présenté la note d'information portant sur la façon d'accroître les gains pour le développement tirés du commerce électronique et des plateformes numériques (TD/B/EDE/2/2). Dans un contexte de croissance continue du commerce mondial et du nombre d'acheteurs en ligne, un vaste fossé perdurait en matière de commerce électronique. Les plateformes numériques occupaient une place de plus en plus grande dans le développement du commerce électronique, mais elles posaient plusieurs problèmes. Les plateformes nationales ou régionales présentaient certes des avantages, mais les plateformes sur mesure avaient plus de chances de succès, car elles ciblaient des utilisateurs spécifiques. Dans les pays en développement, l'absence de systèmes de paiement constituait le principal obstacle à l'accès aux plateformes internationales de commerce électronique. Tout un ensemble d'obstacles économiques et sociopolitiques ou liés à un manque de capacités faisait que les PME des pays en développement risquaient de ne pas pouvoir saisir les occasions offertes par le commerce en ligne. Pour finir, les quatre questions d'orientation à examiner ont été présentées.

6. De nombreux représentants se sont félicités de l'organisation par la CNUCED de la Semaine du commerce électronique et ont reconnu la nécessité d'approfondir les discussions sur les incidences du commerce numérique sur le développement afin d'assurer son caractère inclusif et durable. Reconnaisant que les plateformes numériques constituaient l'épine dorsale du commerce électronique et qu'elles présentaient certains avantages pour les consommateurs des pays en développement, plusieurs représentants ont cependant souligné que la plus grande part de la valeur ajoutée revenait à des plateformes situées dans les pays développés. Plusieurs représentants ont fait valoir que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement méritaient une attention particulière en raison de leurs caractéristiques géographiques et de leurs ressources limitées. De nombreux représentants se sont félicités des évaluations sur l'état de préparation au commerce électronique pour les pays les moins avancés, promptement réalisées par la CNUCED, et ont demandé que d'autres pays en développement puissent également en bénéficier. Quelques représentants ont noté que le commerce électronique devrait permettre de stimuler le commerce intra-africain, qui était encore très peu développé.

7. Plusieurs représentants ont considéré que, puisque le modèle économique des plateformes numériques était fondé sur les données, il était essentiel de réglementer l'utilisation de ces dernières pour garantir le respect de la vie privée et protéger les consommateurs. La réglementation revêtait également une importance particulière pour ce qui était du commerce électronique international, du règlement des litiges en ligne et de l'authentification numérique. De nombreux représentants se sont félicités de l'occasion offerte par la session du Groupe intergouvernemental d'experts de partager des données d'expérience et des pratiques exemplaires en matière de commerce électronique et

d'économie numérique. Les conclusions des débats devaient permettre d'anticiper les problèmes et de proposer des solutions et des mécanismes de mise en œuvre.

B. Accroître les gains pour le développement tirés du commerce électronique intérieur et extérieur dans les pays en développement

(Point 3 de l'ordre du jour)

8. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a organisé quatre tables rondes.

Le rôle des plateformes numériques dans le commerce électronique

9. La première table ronde réunissait deux universitaires, l'un du Département des sciences humaines numériques du King's College de Londres, et l'autre de l'Oxford Internet Institute.

10. L'un des deux intervenants a commencé par donner des explications sur la nature des plateformes numériques et les effets déstabilisants de leur modèle économique, conçu spécifiquement pour collecter des données et en contrôler l'utilisation. Il a établi une distinction entre les plateformes publicitaires, les plateformes en nuage, les plateformes de produits et les plateformes légères. Il a mis en doute la pérennité des plateformes publicitaires et des plateformes légères, soit parce qu'elles ne dégagent pas de bénéfices, soit parce que leurs sources de revenus pouvaient être menacées par un renforcement de la réglementation sur la protection des données. Les mesures à prendre en la matière devraient nécessairement couvrir les domaines suivants : la politique de concurrence, pour contrer les tendances monopolistiques de ces plateformes et permettre d'en optimiser les avantages tout en minimisant leurs effets indésirables ; la politique industrielle, pour soutenir les plateformes locales durables et favoriser l'innovation ; la politique commerciale, pour favoriser la conclusion d'accords adaptés de partage de données entre les pays ; et la politique de confidentialité, pour permettre l'utilisation collective des données tout en préservant la vie privée des individus.

11. Le deuxième intervenant a ensuite examiné les incidences des plateformes numériques sur les marchés du travail. La croissance continue de l'offre de main-d'œuvre, principalement issue de pays à revenu moyen inférieur, conduisait à une situation d'excédent. L'augmentation de la connectivité et la décomposition des chaînes de valeur mondiales en tâches selon des critères discrétionnaires avaient permis aux travailleurs du monde entier de chercher un emploi en dehors de leur pays d'origine. Jusqu'à présent, toutefois, la demande de services infonuagiques était surtout concentrée dans les pays riches et en Inde. Le déséquilibre entre la demande et l'offre de microtravail numérique se traduisait par un faible pouvoir de négociation des travailleurs de ce secteur et par un risque accru de nivellement par le bas des conditions de travail et des salaires. En outre, des recherches avaient révélé que le travail numérique était traité comme une marchandise et qu'il était possible que les conditions dans lesquelles il s'exerçait deviennent de plus en plus défavorables. L'intervenant a également insisté sur la nécessité de renforcer les compétences. À cet égard, il apparaissait que les employeurs des pays développés exploitaient les ressources des pays en développement sans guère laisser ceux-ci en retirer les fruits. Plusieurs voies permettraient selon lui d'assurer un développement économique inclusif, notamment la création de coopératives de plateformes et l'élaboration de réglementations et de stratégies de droit du travail pour que les travailleurs de l'économie numérique puissent se syndiquer. Un projet de fondation pour le travail équitable, mis à l'essai en Inde et en Afrique du Sud, était l'une des solutions possibles pour réduire l'opacité des chaînes de valeur du travail en nuage, grâce à la certification des plateformes qui respecteraient les normes du travail et tiendraient compte de différents paramètres, à savoir les salaires, les conditions de travail, les contrats, la communication, la gestion, la gouvernance, l'utilisation des données et la représentation des salariés.

12. Au cours du débat qui a suivi, de nombreux représentants se sont inquiétés de savoir quels modèles de plateforme numérique seraient le plus durables et comment les pays

pourraient garantir les droits des travailleurs tout en stimulant l'emploi, en optimisant la collecte des impôts, en protégeant les données nationales et en recueillant une plus grande part des bénéfices obtenus par ces plateformes. Des intervenants se sont fait l'écho des difficultés que rencontraient de nombreux pays, en particulier les pays les moins avancés, en tentant de réduire les importants clivages qui existaient en matière d'infrastructure numérique et de contrer le monopole de certaines plateformes. Les questions de concurrence et la participation des PME des pays en développement aux plateformes numériques soulevaient également des inquiétudes. Un représentant a souligné qu'il importait de distinguer entre les gains d'efficacité et de productivité que les plateformes numériques procuraient aux utilisateurs, aux PME et aux gouvernements des pays en développement, et les bénéfices, généralement plus importants, engrangés par les plateformes qui élaboraient, géraient et distribuaient la technologie. À noter également le risque de « composition », sachant que les vendeurs en ligne étaient de plus en plus nombreux. L'économie numérique ne devait pas être considérée comme la panacée. De nombreux représentants ont convenu qu'il était important de veiller à ce qu'elle offre des possibilités de développement durable et inclusif.

13. Les intervenants ont noté que les plateformes en nuage présentaient un intérêt pour les pays en développement, dans la mesure où elles impliquaient une amélioration des infrastructures et de l'accès aux biens et aux services, tandis que les plateformes de produits étaient plus adaptées aux pays à forte demande intérieure. Les pays en développement pouvaient également faire en sorte que les plateformes légères profitent aux communautés et aux travailleurs locaux plutôt que de les exploiter. Certains représentants de la société civile ont estimé que la CNUCED était l'instance internationale se prêtant le mieux à la poursuite des discussions relatives aux incidences des plateformes numériques et du commerce électronique sur le développement.

14. Les participants se sont accordés à dire que les gouvernements devaient réviser leurs lois et règlements, qui souvent n'étaient pas adaptés à l'économie numérique, et qu'ils devaient contribuer à renforcer le pouvoir de négociation collective des travailleurs du numérique. En ce qui concerne la protection des données, il y avait des leçons à tirer des actions menées dans des pays développés. Les intervenants ont suggéré que le règlement 2016/679 de l'Union européenne sur la protection des données pouvait constituer une bonne base pour l'élaboration d'un cadre de protection des données dans les pays non membres de l'Union. L'un d'eux a appelé de ses vœux la création d'un fonds national de données qui collecterait certains types de données pouvant être utilisées par le secteur privé moyennant le paiement d'un droit, comme l'un des moyens de mieux répartir les bénéfices dégagés par les plateformes numériques. Des fonds d'investissement régionaux pouvaient également appuyer les plateformes régionales ayant une approche à long terme. En outre, les gouvernements pouvaient protéger l'industrie nationale contre la concurrence déloyale des acteurs mondiaux et renforcer l'avantage concurrentiel des entreprises locales sur les marchés locaux.

Comment favoriser la création de plateformes locales dans les pays en développement pour favoriser le commerce électronique intérieur et extérieur

15. La deuxième table ronde réunissait le Directeur général de Ringier Africa, un responsable des relations publiques de la plateforme Mercado Libre et le cofondateur et Directeur d'India Mart. Les débats étaient centrés sur la première question d'orientation de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique, à savoir comment les pays en développement pouvaient encourager la création de plateformes locales pour le commerce électronique intérieur et extérieur.

16. L'un des trois intervenants a souligné le développement exponentiel de l'utilisation de l'Internet mobile en Afrique, en particulier par les jeunes, ajoutant que les taux de pénétration d'Internet et des médias sociaux continuaient de croître rapidement, soutenus par l'abondance de l'offre de téléphones bon marché et la réduction du coût des données mobiles. Les clients étaient portés à se servir des services en ligne pour couvrir leurs besoins de base et assouvir leur soif d'information. La faiblesse des infrastructures, en revanche, ne se prêtait pas à une utilisation locale à grande échelle de ces services pour des

transactions portant sur des produits physiques, et tant les systèmes de paiement en ligne que la logistique posaient problème. Les entreprises avaient un retard à combler en matière de qualité des données, de technologie et de systèmes de suivi, mais elles avaient naturellement adopté les formes les plus novatrices de la publicité numérique, entre autres supports numériques. L'intervenant a également souligné que l'économie locale ne disposait pas de financements suffisants pour saisir toutes les possibilités et susciter de nouvelles vocations à l'entrepreneuriat numérique. Il était essentiel que les pays tirent des enseignements des meilleures pratiques internationales et comprennent les possibilités offertes par le commerce électronique et l'économie numérique, par exemple en étudiant les marchés intérieurs des grands pays ou des centres régionaux bien établis. Il fallait en outre tenir compte de facteurs importants tels que la facilité de faire des affaires et la nécessité d'attirer des investisseurs internationaux.

17. Un deuxième intervenant a mis en lumière la façon dont la connectivité mobile favorisait le commerce électronique en Amérique latine et permettait d'atteindre les populations des zones reculées. Dans cette région, plus de la moitié des achats en ligne étaient réalisés sur des appareils mobiles, et la croissance du commerce électronique ne devrait pas fléchir. L'intervenant a souligné l'importance de l'investissement étranger au cours des premières étapes de la création des plateformes numériques dans les pays en développement, le seuil de rentabilité ne pouvant être atteint qu'après quelques années. Il importait également de diversifier les modèles économiques afin d'améliorer l'expérience de l'utilisateur grâce à des solutions intégrées, notamment des services de paiement, de financement et d'expédition. Les principaux enjeux à examiner concernaient les conditions requises – notamment en termes de flexibilité – pour construire un cadre basé sur des principes pérennes qui favoriseraient l'innovation, la neutralité du réseau, la confidentialité et la circulation des données, la normalisation, la responsabilité des intermédiaires, l'esprit d'entreprise, le contenu local, l'inclusion financière, la fiscalité et la logistique.

18. Le troisième intervenant a présenté les facteurs clés de succès d'une plateforme numérique, en prenant l'exemple de l'Inde. Une connexion Internet de haute qualité à un prix abordable et le faible coût d'accès aux données avaient alimenté l'essor des plateformes numériques dans ce pays. L'information et les contenus fournis par les plateformes, les mesures gouvernementales relatives au respect des règles et à la fiscalité, et l'existence de systèmes de paiement, de sources de financement et de moyens logistiques étaient les facteurs clés ayant permis le recours aux plateformes numériques. Dans ce contexte, il était également essentiel de disposer de personnel qualifié, de capitaux et d'infrastructures. Les acteurs du commerce électronique, ainsi que les organismes nationaux de réglementation, étaient les principaux pivots du développement de ce secteur. L'intervenant a recensé les principales contraintes opérationnelles qui pesaient sur les PME désireuses de commercer en ligne, telles que la création de la plateforme numérique elle-même, la mise en place d'une équipe, l'appréhension liée au fait d'aborder un environnement nouveau et – particulièrement en Inde – une mentalité d'assisté. Les entraves les plus fréquentes au commerce électronique étaient liées au manque de banques de données accessibles, de systèmes de paiement et de logistique, et aux faibles taux de pénétration et d'usage d'Internet. Pour surmonter ces obstacles, il fallait que les différentes parties prenantes collaborent, notamment avec les associations professionnelles, les acteurs du commerce électronique et les organismes de réglementation.

19. Au cours des débats, les représentants ont partagé leurs expériences de création de plateformes de commerce électronique et fait part des entraves au développement du commerce électronique. Nombre d'entre eux ont ainsi pointé le manque d'infrastructures adaptées (telles que la connectivité à haut débit fixe ou mobile), de compétences nécessaires à l'exploitation d'une plateforme, de services de livraison fiables et de systèmes de financement. D'autres problèmes étaient liés aux barrières culturelles et à la non-prise en compte des différentes sensibilités existantes. Il fallait également employer davantage de fonds à l'amélioration des infrastructures matérielles et aider les entrepreneurs et les PME à développer leurs activités numériques. Les PME étaient généralement financées par des investisseurs privés. Dans certains cas, pourtant, les gouvernements soutenaient activement l'innovation et promouvaient les nouvelles technologies et les jeunes entreprises. Un représentant a mis en évidence les effets des plateformes sur la balance commerciale des pays les moins avancés, le commerce électronique entraînant principalement une

augmentation de leurs importations. La coopération internationale était un passage obligé pour favoriser le développement du commerce électronique. S'il importait de créer des plateformes numériques locales, la collaboration avec les grands acteurs internationaux était perçue comme un moyen d'acquérir un savoir-faire et de renforcer l'accès aux marchés.

20. Plusieurs représentants ont mis l'accent sur la réglementation en matière de protection des données et de cybercriminalité. Le vide juridique dans ces domaines sapait la confiance des milieux d'affaires et des consommateurs. Malgré les efforts déployés au niveau mondial, de nombreux pays en développement n'avaient pas encore adopté de réglementation en la matière. Les acteurs du numérique devaient être protégés contre la cybercriminalité, et les mesures mises en place au plan local risquaient d'être insuffisantes. Il était donc important de partager les meilleures pratiques internationales. Quelques participants et des représentants de la société civile ont souligné la pertinence de conserver les données au niveau national pour exercer un meilleur contrôle sur celles-ci, plutôt que de favoriser leur libre circulation. Un intervenant a toutefois pointé le coût du fractionnement des données, en soulignant que leur conservation en de multiples endroits était plus coûteuse pour les utilisateurs et moins efficace. Quelques représentants ont réclamé une réglementation visant à protéger les plateformes numériques locales contre les grands acteurs internationaux. L'un des trois intervenants a estimé qu'il serait préférable de se doter de politiques nationales qui donneraient aux plateformes numériques locales les moyens de devenir compétitives. L'importance du contenu local a également été soulignée.

21. Quelques représentants ont souligné la nécessité de réduire la fracture entre les zones rurales et les zones urbaines en matière de commerce électronique en mettant au point de nouvelles technologies et en créant des plateformes numériques. L'un des intervenants a fait valoir que, ces derniers temps, les zones rurales avaient bénéficié des avantages du commerce électronique grâce à l'ouverture des marchés et à la diversification des biens et services disponibles, ainsi qu'à la vente en ligne de produits typiques de certaines zones rurales. Cependant, pour que leurs produits se vendent bien en ligne, les entreprises rurales devaient pouvoir mettre en avant une vraie valeur ajoutée.

Comment surmonter les obstacles auxquels font face les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour accéder aux plateformes internationales de commerce électronique

22. Les intervenants réunis pour la troisième table ronde ont axé le débat sur la deuxième question d'orientation de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts, à savoir : quels sont les obstacles auxquels font face les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour accéder aux plateformes internationales de commerce électronique, et comment ces obstacles peuvent-ils être surmontés ? Ces intervenants étaient le Directeur de la politique publique mondiale d'eBay, le responsable du Service estonien des risques et du respect des normes concernant la résidence électronique, le conseiller en politique publique de Google pour le commerce et les relations internationales et le Vice-Président des Initiatives mondiales chez Alibaba.

23. L'un des intervenants a fait valoir que les plateformes numériques pouvaient offrir des possibilités aux petites entreprises et aux entrepreneurs du monde entier, indépendamment de leur situation géographique ou du niveau de développement socioéconomique du pays ou de la région dans laquelle le vendeur résidait. Ces plateformes donnaient aux habitants des pays en développement les moyens de créer des entreprises de commerce électronique sources d'emplois et de revenus, leur permettant ainsi d'accéder aux marchés voisins et aux marchés d'outre-mer et de développer les petites entreprises. La réglementation en vigueur dans certains pays restreignait l'accès à eBay. Mais cette plateforme se heurtait en outre à d'importants problèmes, dont l'absence de connectivité Internet dans des conditions appropriées et pour un coût abordable, l'absence de solutions de paiement, et des services d'exécution et de livraison rudimentaires et inefficaces. L'intervenant a mis l'accent sur l'importance que revêtaient les expériences personnalisées proposées aux consommateurs, notamment avec la localisation de l'interface utilisateur de la plateforme et l'offre de solutions de livraison personnalisées. Les entreprises ou les particuliers utilisant la plateforme eBay effectuaient leurs transactions par le biais, en moyenne, de neuf versions localisées différentes du site Web eBay, ce qui permettait aux

entrepreneurs d'accéder à de nouveaux marchés. Une étude réalisée en Amérique latine avait montré que plus de la moitié des vendeurs eBay avaient des clients sur quatre continents ou plus.

24. Un deuxième intervenant a expliqué que le programme de résidence électronique géré par le Gouvernement estonien aidait les entrepreneurs à accéder aux marchés électroniques mondiaux. Grâce à l'identification numérique, le programme permettait aux entrepreneurs des pays en développement et des pays les moins avancés d'accéder à l'environnement commercial de l'Union européenne, y compris aux services financiers et aux plateformes de paiement internationales, ainsi qu'à des services d'appui facilement accessibles en matière de comptabilité, de fiscalité et de droit. Le programme se heurtait toutefois à des difficultés que rencontraient également les autres plateformes numériques internationales et qui étaient notamment un accès inadéquat ou coûteux à Internet, le manque de compétences commerciales et de connaissance de l'anglais, une exposition limitée aux règles et règlements applicables ou une connaissance limitée de ceux-ci, et le faible degré de développement des systèmes logistiques.

25. Un autre intervenant a souligné qu'Internet pouvait offrir de nouvelles perspectives aux habitants du monde entier et rendre le commerce plus inclusif. Permettre aux particuliers d'accéder aux plateformes numériques et de dialoguer entre eux créerait non seulement de nouveaux emplois, mais conduirait également à l'élaboration d'un contenu adapté aux besoins et aux préférences des populations locales. Un contenu local plus attractif et plus adapté aux besoins aurait automatiquement pour conséquence une utilisation plus intensive d'Internet sur ces marchés, ce qui enclencherait un cercle vertueux de création de contenu local et d'adoption d'Internet. Même s'il n'y avait guère d'obstacles à surmonter pour devenir développeur d'applications, les pays en développement et les pays les moins avancés devraient acquérir davantage de connaissances et de compétences pour s'engager dans ce domaine. Effectuer des paiements aux concepteurs d'applications, que ce soit d'un pays à l'autre ou au sein d'un même pays n'allait pas sans poser quelques difficultés, et veiller au respect des règles fixées par les autorités fiscales, les banques centrales et les autorités de réglementation dans tous les pays et régions prenait beaucoup de temps.

26. Le dernier intervenant a souligné la contribution essentielle du commerce électronique à la promotion du développement durable et la nécessité de mettre en place des partenariats public-privé pour permettre aux entrepreneurs, aux microentreprises et aux PME de créer de nouvelles plateformes numériques et de nouveaux emplois et d'accroître l'inclusion financière. Si les plateformes mondiales comme Alibaba avaient permis aux petites entreprises de se connecter à l'économie mondiale et accru l'inclusion financière, il restait néanmoins nécessaire de continuer à investir dans le renforcement des capacités des pays en développement et des pays les moins avancés. À ce propos, l'initiative eFounders, menée conjointement par Alibaba et la CNUCED, était jugée particulièrement pertinente.

27. Au cours du débat qui a suivi, les représentants ont échangé des données d'expérience concernant l'utilisation des plateformes mondiales de commerce électronique. Ils se sont largement accordés à dire que, bien qu'Internet puisse être un formidable accélérateur d'égalité entre les pays et en leur sein même, et que le commerce électronique soit un moteur potentiel de développement durable et inclusif, la localisation des plateformes et des contenus numériques était déterminante pour débloquer la demande dans les pays en développement. Il existait diverses manières d'atteindre cet objectif, mais pour stimuler la demande sur les marchés locaux, la stratégie qui s'imposait était de répondre aux besoins et aux préférences des populations locales, y compris sur le plan linguistique. Certains représentants ont noté que les pays en développement devaient également examiner les moyens par lesquels les plateformes numériques locales pourraient s'ouvrir à de nouveaux marchés à l'échelle mondiale, et ont reconnu la nécessité de garantir l'accès aux données pour faciliter le processus.

28. Plusieurs représentants ont mis en avant divers obstacles sur lesquels continuait de buter le commerce électronique, notamment les restrictions qui empêchaient certaines plateformes internationales de commerce électronique d'offrir des services dans certains pays, le manque de connaissances de la population, des chefs de petites entreprises et des entrepreneurs en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), l'inadéquation des infrastructures existantes dans ce domaine, la disparité des règles et réglementations entre les pays et les régions, l'absence dans certains pays d'organismes chargés de la protection des consommateurs ou de toute législation en la matière, et les obstacles de nature culturelle ou psychosociale. Plusieurs représentants ont relevé l'importante distinction à faire entre l'accès aux plateformes internationales de commerce électronique et l'utilisation efficace de ces plateformes. Par exemple, les sociétés des pays en développement avaient du mal à écouler leurs produits grâce aux plateformes numériques mondiales. À ce sujet, les paiements transfrontaliers constituaient un gros obstacle à l'utilisation efficace des plateformes internationales de commerce électronique dans la mesure où certaines solutions de paiement, comme Paypal, n'étaient pas disponibles dans la plupart des pays les moins avancés. Certains représentants se sont inquiétés de l'asymétrie des avantages pouvant être tirés des plateformes internationales de commerce électronique, la dynamique de réseau ayant tendance à profiter surtout au propriétaire de la plateforme numérique, tandis que les avantages marginaux pour les utilisateurs des plateformes numériques existantes ou émergentes diminuaient à mesure qu'augmentait leur fréquence d'utilisation.

29. Plusieurs représentants ont estimé que les questions liées à l'utilisation, au transfert, à la protection et à la transférabilité des données étaient des questions complexes qu'il convenait d'examiner de manière plus approfondie dans les instances internationales, notamment à la CNUCED. Certains progrès avaient été réalisés pour ce qui était de donner aux consommateurs davantage de contrôle sur leurs données personnelles. Toutefois, les règles et réglementations, notamment celles relatives à la responsabilité des intermédiaires, n'avaient pas suivi le rythme de l'évolution de l'économie numérique et de nouveaux débats s'imposaient, d'autant plus qu'on voyait les gouvernements et les entités adopter différentes approches. Certaines délégations ont mis l'accent sur l'adoption de prescriptions concernant la localisation des données, tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'une question complexe et multiforme, présentant à la fois des avantages et des inconvénients potentiels. S'il s'agissait en la matière d'assurer la sécurité et la protection des données contre les intrusions, il fallait aussi éviter que ces prescriptions ne placent les entreprises locales dans une situation défavorable par rapport à la concurrence.

30. Plusieurs représentants ont souligné que pour éliminer les obstacles à l'utilisation efficace des plateformes internationales de commerce électronique, il fallait que des politiques publiques soient mises en œuvre par étapes, que des politiques macroéconomiques et monétaires favorables soient adoptées et que la communauté internationale contribue par ses investissements. Il importait d'instaurer un environnement de commerce électronique qui puisse inspirer confiance aux utilisateurs et inciter davantage de personnes à utiliser les plateformes numériques. Il était également nécessaire d'établir un cadre juridique prévisible entre les pays et les régions afin de faciliter le commerce électronique transfrontalier et de stimuler l'innovation. Les participants ont exprimé l'avis général qu'il n'existait pas d'approche universelle en ce qui concernait la réglementation applicable aux plateformes numériques et la promotion de ces plateformes, mais que les politiques et les règlements devaient tenir compte du contexte local. Certaines délégations, appuyées par des organisations de la société civile et par l'un des intervenants de la table ronde ont souligné la nécessité de fixer des règles internationales de manière à offrir une marge de manœuvre suffisante pour permettre le développement de l'esprit d'entreprise et des contenus au niveau local. Compte tenu de l'écart persistant entre les sexes dans l'économie numérique, plusieurs représentants ont souligné la nécessité de soutenir les femmes et les filles par l'investissement, la formation et le développement des capacités.

Comment lever les contraintes opérationnelles auxquelles se heurtent les petites et moyennes entreprises des pays en développement lors de la création de commerces en ligne

31. La quatrième table ronde a réuni un conseiller principal en commercialisation internationale et en gestion de l'image du Centre du commerce international, le fondateur et Président-Directeur général du Groupe Nextrade et un professeur de la Strathmore Business School de Nairobi. Elle était consacrée à la troisième question d'orientation pour la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts, à savoir : en quoi consistent les contraintes opérationnelles auxquelles se heurtent les petites et moyennes entreprises des pays en développement lors de la création de commerces en ligne, et comment ces contraintes peuvent-elles être levées ?

32. L'un des intervenants a évoqué les contraintes auxquelles se heurtent généralement les PME lorsqu'elles tentent de procéder à des transactions électroniques : solutions de paiement inadéquates, services logistiques peu fiables et coûteux, manque de sensibilisation et d'accès aux technologies appropriées, compétences insuffisantes et capacité limitée à surmonter les obstacles juridiques et réglementaires. Il a donné des précisions sur l'action que menait le Centre du commerce international pour aider les pays à surmonter ces contraintes, notamment sur un projet mis en œuvre avec DHL en vue de développer au Rwanda une stratégie logistique et une infrastructure permettant d'exécuter des commandes et de faire des livraisons. L'accessibilité de l'information, le service à la clientèle, la transparence (prix, garantie et évaluation des consommateurs), les politiques d'échange et de remboursement, ainsi que la fiabilité de la livraison, étaient autant de facteurs essentiels de succès.

33. Un deuxième intervenant a fait part de recherches récentes sur les solutions politiques efficaces visant à encourager les PME des pays en développement à prendre appui sur des plateformes existantes pour effectuer des transactions électroniques transfrontalières. Les vendeurs en ligne étaient plus susceptibles d'exporter et affichaient généralement des taux de croissance plus élevés. Les vendeurs des pays en développement étaient particulièrement susceptibles d'utiliser des plateformes numériques pour exporter, et exportaient effectivement, vers de nombreux marchés. En revanche, de manière générale, les vendeurs des pays en développement utilisaient encore peu les plateformes numériques. Les recherches effectuées avaient permis de recenser 60 éléments moteurs et domaines d'innovation pour l'établissement d'une feuille de route destinée à aider les PME à vendre en ligne et à utiliser des plateformes. Six grands domaines étaient spécialement visés : réglementation numérique, réglementation des paiements, infrastructure numérique, logistique du commerce électronique et facilitation du commerce, promotion des exportations de commerce électronique des PME et financement des PME. (À noter que l'initiative eTrade for All de la CNUCED couvrait les mêmes domaines.) Dans l'ensemble, les pays développés étaient dotés d'un plus vaste arsenal de politiques, et les pays disposant d'un vaste dispositif réalisaient également davantage de transactions commerciales sur les plateformes numériques. Il était nécessaire d'évaluer la mise en œuvre des politiques relatives au commerce électronique, car les lois et les politiques ne pouvaient pas en elles-mêmes prémunir contre tous les risques ; pour produire les résultats attendus, il fallait qu'elles soient efficacement mises en œuvre. En outre, les politiques devraient être appliquées par étapes et viser d'abord les fondamentaux avant de cibler les questions d'échelle et de croissance.

34. Le troisième intervenant a mis l'accent sur l'hétérogénéité du développement économique et technologique de l'Afrique, mettant en garde contre la perception de l'Afrique comme un espace homogène. Dans des pays comme l'Afrique du Sud, le Kenya et le Nigéria, on voyait progresser les TIC et les innovations liées aux plateformes numériques, sous l'impulsion, principalement, des pôles d'innovation. Ces derniers avaient déplacé l'accent, mis jusque-là sur les médias sociaux pour l'essentiel, pour le mettre sur Internet, utilisé comme outil commercial. Les plateformes numériques étaient le moteur du secteur privé et de l'activité commerciale. Parmi les difficultés que rencontraient les plateformes numériques dans leurs activités transfrontalières et internationales, on pouvait notamment citer les différences et les incompatibilités entre les cadres réglementaires en vigueur en Afrique (blocs régionaux), les problèmes liés à la réglementation bancaire internationale, l'exclusion des marchés internationaux en ligne, le manque d'expérience

concernant les taxes sur les ventes et les droits d'importation, les exigences fiscales et juridiques et le respect des règles des marchés cibles. En outre, il existait des barrières sociopolitiques telles que le manque d'esprit d'entreprise et de culture de l'innovation, et des obstacles liés à la conduite des affaires et aux réglementations nationales ou à l'absence de telles réglementations, sans oublier les problèmes d'infrastructure en général, liés à l'électricité, aux routes et à l'adressage physique. Il fallait prendre des mesures pour créer des synergies avec toutes les parties prenantes concernées, renforcer les capacités institutionnelles, améliorer la logistique et mettre en place la réglementation nécessaire. Les différents ministères au sein des gouvernements devaient coordonner leur action. L'intervenant a souligné combien il importait de mettre l'accent sur les femmes et les jeunes, futurs moteurs des entreprises en ligne, ainsi que sur l'intégration du commerce électronique aux stratégies nationales de développement sectoriel.

35. Au cours du débat, des délégations et des représentants d'organisations de la société civile se sont fait l'écho d'une large communauté de vues sur trois thèmes : a) l'harmonisation des réglementations et l'amélioration des infrastructures matérielles et non matérielles, allant de la connectivité Internet aux systèmes de paiement et à l'adressage ; b) l'intégration de la participation des femmes et des jeunes au commerce en ligne ; et c) l'amélioration de l'interopérabilité dans divers domaines techniques, dont celui des systèmes de paiement. Le soutien aux entreprises de commerce en ligne détenues et exploitées par des femmes est apparu comme un thème important. L'intégration de la dimension de genre dans le commerce électronique n'était pas seulement importante pour le développement humain, mais aussi pour bâtir une économie intelligente, et stimulait la réduction de la pauvreté. Un représentant s'est toutefois dit préoccupé par le fait que la croissance du commerce électronique se traduisait essentiellement par une hausse des importations dans son pays. De nombreux représentants ont recommandé de rechercher un consensus sur l'interopérabilité des lois et des règlements par souci de faire émerger une compréhension et un environnement réglementaire communs. Les représentants et les intervenants ont préconisé l'adoption de solutions novatrices face aux problèmes omniprésents que posent l'adressage physique et la faible connectivité Internet. Certains représentants ont souligné le rôle que pouvaient jouer les coopératives numériques face aux défis du commerce électronique.

36. Résumant le débat, le secrétariat de la CNUCED a noté que le commerce électronique n'était pas un objectif en soi. L'accent devrait être mis sur le renforcement de la capacité des parties prenantes à tirer parti de la numérisation pour atteindre les objectifs plus larges du développement économique et social. À cet égard, la plateforme eTrade for All de la CNUCED et les évaluations de l'état de préparation au commerce électronique étaient d'un grand secours. Un certain nombre de représentants se sont félicités des évaluations mesurant l'état de préparation au commerce électronique et ont reconnu la nécessité d'accroître l'appui au commerce électronique, tant au niveau national que par le biais de diverses initiatives internationales.

C. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 4 de l'ordre du jour)

37. Le secrétariat de la CNUCED a présenté la note relative à la création d'un groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique (TD/B/EDE/2/3). Il était essentiel de disposer dans ces domaines de statistiques de meilleure qualité, plus crédibles et comparables au niveau international pour permettre aux pays d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et de surveiller la progression des politiques allant dans le sens des objectifs de développement durable. Le principal rôle de ce groupe de travail consisterait à faciliter les débats du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et à lui rendre compte, à se concentrer sur le commerce électronique et l'économie numérique, à compléter les travaux des autres organisations internationales en travaillant en collaboration avec elles et en évitant les doubles emplois, et à contribuer à renforcer les travaux de recherche, de renforcement des capacités et de formation de consensus de la CNUCED.

38. Le secrétariat a également présenté les six produits et activités possibles du groupe de travail proposé et les modalités pratiques suggérées, comme indiqué dans la note. Outre la tenue proposée d'une réunion annuelle du groupe, le secrétariat a également suggéré qu'elle ait lieu immédiatement après la réunion des groupes d'experts compétents en matière de mesure des TIC. La Section des politiques des TIC et le Service des statistiques et de l'information sur le développement, qui relevaient respectivement de la Division de la technologie et de la logistique et de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED, pourraient assurer conjointement le service de la réunion. La création du groupe de travail proposé nécessiterait des ressources extrabudgétaires à hauteur d'environ 318 000 dollars par an.

39. La Présidente (Argentine) du Groupe des Vingt (G20) a mis l'accent sur un programme global relatif à l'économie numérique qui avait été lancé en 2015 sous la présidence de la Turquie et s'était poursuivi en 2016 sous la présidence de la Chine, avec la décision de créer un groupe de travail sur l'économie numérique. Sous la présidence (Allemagne) du G20 en 2017, les dirigeants avaient élaboré une feuille de route pour ce groupe de travail. En 2018, la Présidente (Argentine) avait commencé à travailler dans cinq domaines prioritaires de la feuille de route, dont l'un concernait la création d'une « boîte à outils » devant permettre de mesurer l'économie numérique. L'accent mis par le G20 sur l'économie numérique s'inscrivait dans un effort continu qui serait maintenu dans les années à venir. L'intervenante s'est félicitée des travaux de la CNUCED sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, ainsi que des contributions que la CNUCED apportait à la boîte à outils du G20 permettant de mesurer l'économie numérique, en particulier pour faire en sorte que le point de vue des pays en développement soit pris en compte. La boîte à outils permettrait de recenser les difficultés rencontrées et les lacunes constatées en matière de données par les membres du G20, et mettrait en lumière les initiatives nationales et internationales sur la mesure du commerce électronique et du commerce numérique. Le Gouvernement argentin appuyait également plusieurs initiatives nationales et régionales visant à produire de meilleures données. Aussi l'Argentine se félicitait-elle de la création du groupe de travail proposé, ainsi que de la possibilité d'examiner la question de la mesure plus largement et dans un contexte de développement.

40. Un représentant du groupe de réflexion Lirne Asia a présenté un examen des données recueillies pour 20 pays en développement dans le cadre du projet « After Access » sur la base d'enquêtes représentatives menées au niveau national concernant l'accès aux TIC et leur utilisation par les ménages et les particuliers. Les résultats ont permis de dresser des constats utiles sur le cadre directif en la matière, comme la persistance des inégalités hommes-femmes et de la fracture numérique entre les zones urbaines et les zones rurales, et de recenser les principaux obstacles à l'utilisation d'Internet, tels que le coût, la vitesse limitée, le manque de confiance et le très faible nombre de propriétaires de comptes bancaires. L'enquête avait également porté sur l'utilisation des paiements mobiles, ainsi que des plateformes de commerce électronique. Le manque de compétences était le principal obstacle aux opérations d'achat et de vente en ligne dans les pays en développement.

41. Au cours des débats, des représentants de délégations et d'organisations de la société civile ont souligné la nécessité de disposer de données plus nombreuses, de meilleure qualité, plus précises et comparables sur le commerce électronique et l'économie numérique. La création du groupe de travail proposé bénéficiait d'un large soutien et la demande croissante de données de meilleure qualité aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes était confirmée. Plusieurs questions ont été posées sur la nécessité de faire en sorte que les produits du groupe de travail proposé soient ciblés, de veiller à ce que les institutions statistiques nationales aient un rôle à jouer, d'éviter les doubles emplois et de faire en sorte que les travaux des autres organisations internationales soient pleinement pris en compte, de coordonner les efforts internes avec d'autres efforts de renforcement des capacités statistiques, de créer des synergies avec le Groupe intergouvernemental d'experts, et d'aider à identifier les bonnes pratiques afin que les pays puissent apprendre les uns des autres.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

42. À sa séance plénière d'ouverture, le 18 avril 2018, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique a élu M. Azar Bayramov (Azerbaïdjan) Président et M^{me} Debora Ponce (Guatemala) Vice-Présidente-Rapporteuse à sa deuxième session.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

43. À sa séance plénière d'ouverture également, le Groupe intergouvernemental d'experts a adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/EDE/2/1. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Accroître les gains pour le développement tirés du commerce électronique intérieur et extérieur dans les pays en développement.
4. Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique.
5. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
6. Adoption du rapport de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

C. Adoption du rapport de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

(Point 6 de l'ordre du jour)

44. À sa séance plénière de clôture, le Groupe intergouvernemental d'experts a autorisé la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa deuxième session après la clôture de celle-ci.

Annexe

Participation*

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

Afghanistan	Kenya
Afrique du Sud	Koweït
Albanie	Lesotho
Algérie	Lettonie
Allemagne	Libéria
Arabie saoudite	Lituanie
Argentine	Madagascar
Australie	Malaisie
Autriche	Malawi
Azerbaïdjan	Maroc
Bahamas	Mexique
Bahreïn	Monténégro
Bangladesh	Myanmar
Barbade	Népal
Bélarus	Nigéria
Belgique	Oman
Bénin	Ouganda
Bhoutan	Pakistan
Bolivie (État plurinational de)	Paraguay
Botswana	Pays-Bas
Brésil	Pérou
Bulgarie	Philippines
Burkina Faso	Pologne
Cambodge	Portugal
Canada	République de Corée
Chine	République de Moldova
Chypre	République démocratique du Congo
Colombie	République démocratique populaire lao
Congo	République-Unie de Tanzanie
Costa Rica	Roumanie
Côte d'Ivoire	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Croatie	Rwanda
Égypte	Sénégal
Émirats arabes unis	Serbie
Espagne	Singapour
Estonie	Slovaquie
États-Unis d'Amérique	Slovénie
Fédération de Russie	Soudan
Finlande	Sri Lanka
France	Suède
Gabon	Suisse
Guatemala	Tchéquie
Guinée	Thaïlande
Honduras	Togo
Îles Salomon	Tunisie
Inde	Turquie
Indonésie	Ukraine
Iran (République islamique d')	Uruguay
Iraq	Venezuela (République bolivarienne du)
Japon	Zambie
Kazakhstan	Zimbabwe

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. Pour la liste des participants, voir TD/B/EDE/2/INF.1.

2. Le membre ci-après de la Conférence était représenté à la session :
Saint-Siège.
3. L'État observateur non membre ci-après était représenté à la session :
État de Palestine.
4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :
Centre Sud
Commission économique eurasienne
Conseil de coopération des États arabes du Golfe
Conseil de coopération douanière
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation internationale de la Francophonie
Organisation de la coopération islamique
Secrétariat du Commonwealth
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
Union africaine
Union européenne
Union économique et monétaire ouest-africaine.
5. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
Bureau de la coordination des affaires humanitaires
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
Centre du commerce international
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Europe
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Office des Nations Unies à Genève
Office des Nations Unies à Vienne
Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Programme alimentaire mondial.
6. Les institutions spécialisées ou organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
Groupe de la Banque mondiale
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
Organisation mondiale du commerce
Union internationale des télécommunications
Union postale universelle
7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
Catégorie générale
Association panindienne des industries
Center for Economic and Policy Research
Centre international du commerce et du développement durable
Chambre de commerce internationale
Consumer Unity and Trust Society International
Consumers International
Global Express Association
Ingénieurs du monde
International Network for Standardization of Higher Education Degrees

Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique
internationale
Public Citizen
Third World Network
Village Suisse ONG.

Catégorie spéciale

Association du transport aérien international
Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés.
